

## Textes fondamentaux et chiffres clés et de la PI

### Eléments historiques et textes fondamentaux de la PI

A la fin du XIXe siècle, le centre du monde de la PI était Paris : la conférence internationale qui s'est tenue à Paris de 1880 à 1883 à l'initiative du gouvernement français, a abouti à la signature, le 20 mars 1883 de la Convention d'Union de Paris pour la protection de la propriété industrielle. Cet accord, qui créait une "UNION" sur le territoire de laquelle allait s'appliquer un droit supranational, unifié, pour la Propriété industrielle, fut majeur dans l'histoire de la PI. La Convention d'Union de Paris, à laquelle se réfèrent les accords de l'OMC reste toujours d'actualité et constitue le socle de la PI à l'échelle internationale.

#### **Un peu de droit : les textes fondamentaux en matière de propriété intellectuelle**

La première loi française sur les brevets a été adoptée en 1791 et celle sur les marques le 22 Germinal An XI.

La convention de Paris du 20 mars 1883 instaure un droit supranational pour la protection de la propriété industrielle

La loi française du 1<sup>er</sup> juillet 1992 institue le Code de la Propriété Intellectuelle qui regroupe les lois sur le droit d'auteur, les dessins et modèles, les brevets d'invention, le secret de fabrique, les produits semi-conducteur, les obtentions végétales, les marques et les appellations d'origine.

La Convention de Munich du 5 octobre 1973 fonde le Brevet Européen.

Le Traité de Coopération en matière de brevets est signé à Washington le 19 juin 1970.

L'arrangement de Madrid de 1891 et le Protocole de Madrid de 1989 sont les bases textuelles de l'enregistrement international des Marques.

Le Règlement du Conseil du 20 décembre 1993 fonde la marque communautaire.

Le Règlement du Conseil du 12 décembre 2001 institue le modèle communautaire.

En 2003, est conclu un accord sur une politique commune relative à un projet de Brevet communautaire

En 2006, est votée la Loi française relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information

## **Statistiques et chiffres clés de la PI en France**

- 0,5 Euro par jour, c'est le coût d'enregistrement (et de recherche préalable de disponibilité) d'une marque.
- 2 Euros par jour (environ) c'est le coût d'un dépôt de brevet français et de son maintien en vigueur (sur 20 ans).
- 600 Conseils en Propriété Industrielle en France exerçant dans 150 cabinets implantés sur l'ensemble du territoire français.

Les plus grands déposants de marques pour le compte de leurs clients sont les Conseils en Propriété Industrielle (CPI) ; ils contribuent aussi à la protection des deux tiers des inventions françaises : ils déposent 50% des demandes des brevets des grandes entreprises françaises et plus de 75 % des brevets des PME.

**Pour toute information : <http://www.cncpi.fr>**

Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle  
92, rue d'Amsterdam – 75009 Paris / Tel : 01.53.21.90.89 / Fax : 01.53.21.95.90  
E-mail : [contact@cncpi.fr](mailto:contact@cncpi.fr)